

Décision

Générale

colonial

Décision n° 69-1111/SG/AI octroyant une somme de 400.000 F.D. pour la fête du 14 juillet 1969 .

n° 69-1111/SG/AI

Ministère
MINISTERE DES AFFAIRES INTERIEURES

Date de publication
17 juillet 1969

Numéro JO
n° 16 du 11/08/1969

Date du numéro
11 août 1969

TEXTE INTÉGRAL

Une somme de quatre cents mille francs Djibouti (400.000 FD.) est mise à la disposition de M. André Robin, représentant le Chef du District de Djibouti, Président de la Commission chargée d'organiser les manifestations récréatives prévues pour la Fête nationale du 14 juillet 1969. Un mandat de même montant sera établi en son nom, à charge par lui de fournir au Trésorier-Payeur du Territoire Français des Afars et des Issas toutes les justifications de l'emploi de cette somme. Cette dépense est imputable au chapitre 15, article 4, § 7, du budget local, exercice 1969.